

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1129****10 novembre 2004****SOMMAIRE**

|  |              |   |              |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg-Kirchberg</b>                                       | <b>54168</b> | <b>K.A.M. Holding S.A., Luxembourg</b>                              | <b>54161</b> |
| <b>Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°1, Munsbach</b>                             | <b>54187</b> | <b>KKA Holding S.A., Luxembourg</b>                                 | <b>54191</b> |
| <b>Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2, Munsbach</b>                             | <b>54186</b> | <b>KSB Finanz S.A., Echternach</b>                                  | <b>54174</b> |
| <b>Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°3, Munsbach</b>                             | <b>54187</b> | <b>KSB Verwaltungsgesellschaft S.A., Echternach</b>                 | <b>54186</b> |
| <b>African Financial Holding S.A., Luxembourg</b>  | <b>54190</b> | <b>LeasePlan Luxembourg S.A., Leudelange</b>                        | <b>54161</b> |
| <b>African Financial Holding S.A., Luxembourg</b>  | <b>54191</b> | <b>Leclerc &amp; Associés Lux S.A., Bertrange</b>                   | <b>54173</b> |
| <b>Aggregate Company, S.à r.l., Luxembourg</b>   | <b>54165</b> | <b>Leclerc &amp; Associés Lux S.A., Bertrange</b>                   | <b>54174</b> |
| <b>Alnew Luxembourg International, S.à r.l., Münsbach</b>                                | <b>54186</b> | <b>Macareva Holding S.A., Alzingen</b>                              | <b>54162</b> |
| <b>Ampacet Investment II, S.à r.l., Windhof</b>  | <b>54166</b> | <b>Mack II S.A.H., Luxembourg</b>                                   | <b>54179</b> |
| <b>Ampacet Investment II, S.à r.l., Windhof</b>  | <b>54166</b> | <b>Minos Participations S.A., Luxembourg</b>                        | <b>54178</b> |
| <b>Aurea Finance Company S.A., Steinsel</b>  | <b>54179</b> | <b>Multilatéral Trade Holding S.A., Luxembourg</b>                  | <b>54159</b> |
| <b>Blue Stone Investments S.A., Luxembourg</b>   | <b>54179</b> | <b>Multilatéral Trade Holding S.A., Luxembourg</b>                  | <b>54160</b> |
| <b>Breskens Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b>   | <b>54149</b> | <b>Mypar Invest S.A., Luxembourg</b>                                | <b>54179</b> |
| <b>Breskens Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b>   | <b>54154</b> | <b>Neval Investment S.A., Luxembourg</b>                            | <b>54174</b> |
| <b>Bristol-Myers Squibb International Holdings Ireland Limited, S.à r.l., Luxembourg</b> | <b>54191</b> | <b>Nirvana Holding S.A., Luxembourg</b>                             | <b>54174</b> |
| <b>Challenger Holding S.A., Luxembourg</b>   | <b>54173</b> | <b>Nulux Nukem Luxembourg, GmbH, Luxembourg</b>                     | <b>54173</b> |
| <b>COGERE, Compagnie Générale de Réassurance (Lux) S.A., Munsbach</b>                    | <b>54167</b> | <b>Patron Ku'damm Holding, S.à r.l., Luxembourg</b>                 | <b>54188</b> |
| <b>D.B.M.G. S.A., Distribution Business Management Group S.A., Luxembourg</b>            | <b>54168</b> | <b>Patron Ku'damm Holding, S.à r.l., Luxembourg</b>                 | <b>54189</b> |
| <b>Delta Utilities (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b>                                     | <b>54168</b> | <b>Peralex S.A., Bertrange</b>                                      | <b>54169</b> |
| <b>Domaine Thill Frères, S.à r.l., Schengen</b>  | <b>54188</b> | <b>Peralex S.A., Bertrange</b>                                      | <b>54170</b> |
| <b>Elux S.A., Leudelange</b>   | <b>54159</b> | <b>PétoVan S.A., Rombach-Martelange</b>                             | <b>54146</b> |
| <b>Federal Express Luxembourg Inc. S.A., Luxembourg</b>                                  | <b>54148</b> | <b>Prestaserv-Lux, S.à r.l., Bertrange</b>                          | <b>54164</b> |
| <b>Forest For Ever S.A., Luxembourg</b>  | <b>54166</b> | <b>Prestaserv-Lux, S.à r.l., Bertrange</b>                          | <b>54164</b> |
| <b>Futuro S.A., Luxembourg</b>   | <b>54175</b> | <b>R.B.I.C. S.A., Luxembourg</b>                                    | <b>54146</b> |
| <b>Health Holding S.A., Luxembourg</b>   | <b>54172</b> | <b>R.B.I.C. S.A., Luxembourg</b>                                    | <b>54146</b> |
| <b>Hillside Holdings S.A., Luxembourg</b>  | <b>54185</b> | <b>Re De Co Holding S.A., Luxembourg</b>                            | <b>54158</b> |
| <b>Holding 007 S.A., Alzingen</b>  | <b>54165</b> | <b>Recherche et Développement Européen Holding S.A., Luxembourg</b> | <b>54167</b> |
| <b>Holding 007 S.A., Alzingen</b>  | <b>54165</b> | <b>Sanope S.A., Luxembourg</b>                                      | <b>54186</b> |
| <b>Holdinveer S.A., Luxembourg</b>   | <b>54171</b> | <b>SCC Holding S.A., Luxembourg</b>                                 | <b>54162</b> |
| <b>Holdinveer S.A., Luxembourg</b>   | <b>54172</b> | <b>Sisto Armaturen S.A., Echternach</b>                             | <b>54186</b> |
| <b>Hoparfin S.A., Luxembourg</b>   | <b>54187</b> | <b>Surprise S.A., Luxembourg</b>                                    | <b>54192</b> |
| <b>Hoparfin S.A., Luxembourg</b>   | <b>54188</b> | <b>Sweetvest S.A.H., Luxembourg</b>                                 | <b>54158</b> |
| <b>I.C. Lux S.A., Esch-sur-Alzette</b>   | <b>54159</b> | <b>Taninvest Holding S.A., Luxembourg</b>                           | <b>54172</b> |
|  |              | <b>Toitures Medernach Jean-Michel, S.à r.l., Folschette</b>         | <b>54158</b> |
|  |              | <b>Upifra Agricole S.A., Luxembourg</b>                             | <b>54177</b> |
|  |              | <b>Upifra Agricole S.A., Luxembourg</b>                             | <b>54178</b> |
|  |              | <b>Weyer Luxembourg S.A., Luxembourg</b>                            | <b>54172</b> |
|  |              | <b>Young Sicav, Luxembourg</b>                                      | <b>54161</b> |

**R.B.I.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 52.203.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00489, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

(072479.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**R.B.I.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 52.203.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 30 mars 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date Statutaire.

Pour extrait conforme

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00488. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072471.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**PétoVan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.  
R. C. Luxembourg B 102.648.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

1- Monsieur Denis Van den Abbeel, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 4, route de Bigonville,

2- Monsieur Stéphan Van den Abbeel, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 7, rue des Tilleuls.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PétoVan S.A.

La société aura son siège social dans la Commune de Rambrouch.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une station service avec vente d'huiles et de graisses pour véhicules,

- l'exploitation d'un commerce d'épicerie, la vente de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, la vente de produits de viande longue conservation, la vente d'articles de toilette et d'articles de tabac.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (Eur 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (Eur 100,-) par action.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de son détenteur, sauf dispositions contraires de la loi.

#### **Cession - transmission**

Si un actionnaire a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses actions par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces actions en bloc, par lettre recommandée, aux autres actionnaires pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux actionnaires concernés sans retard par son Conseil d'Administration ou l'un quelconque de ses délégués à la gestion journalière.

La valeur de ces actions sera déterminée par un réviseur d'entreprises désigné par les parties. A défaut d'accord dans un délai de trois semaines à partir de la proposition faite par l'une des parties par lettre recommandée adressée à la société, un réviseur sera désigné à la requête de l'actionnaire le plus diligent par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette décision liera les actionnaires.

Le prix de cession des actions sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les actionnaires.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé endéans un délai de six semaines après la date de sa nomination.

Si les actionnaires restants concernés n'acceptent pas l'offre endéans les trois semaines après la date du dépôt du rapport d'expertise, l'actionnaire sortant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses actions. En cas d'accord de l'actionnaire sortant avec un tiers, il doit communiquer le résultat complet des négociations aux actionnaires restants concernés par lettre recommandée adressée à la société.

Ces derniers auront alors le droit, endéans les trois semaines à dater de l'obtention des informations mentionnées ci-dessus, d'acquérir les actions de l'actionnaire sortant aux mêmes conditions que celles négociées avec celui-ci, sous réserve de ce qui est stipulé à l'alinéa suivant.

Les actionnaires restants concernés ne peuvent s'opposer à une cession des actions détenues par l'actionnaire sortant à ce tiers suivant la réglementation qui précède que s'il apparaît des circonstances de l'espèce que le tiers acquéreur sera incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les actionnaires.

En cas de refus justifié de la part des actionnaires restants dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la société procédera, dans la mesure du possible et conformément aux dispositions légales, au rachat des actions de l'actionnaire sortant au prix négocié entre cet actionnaire et le tiers intéressé. A défaut pour la société de pouvoir racheter les actions de l'actionnaire sortant, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée sans retard afin qu'il soit procédé à la dissolution et à la liquidation de la société.

En cas de succession suite au décès d'un des actionnaires, les actionnaires restants ont également un droit de préemption sur les participations du défunt dans la société sous rubrique. La valeur des actions que le défunt a détenues dans la société est fixée suivant les modalités définies ci-avant pour le cas de transfert d'action.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent. L'assemblée générale des actionnaires fixe les pouvoirs de signature.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004

*Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

|   |            |
|---|------------|
| 1- Monsieur Denis Van Den Abbeel, préqualifié, cent cinquante-cinq actions . . . . .    | 155        |
| 2- Monsieur Stéphane Van Den Abbeel, préqualifié, cent cinquante-cinq actions . . . . . | 155        |
| <b>Total: trois cent dix actions . . . . .</b>  | <b>310</b> |

Le capital social a été entièrement libéré de sorte qu'il se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille cinq cent euros (Eur 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans

- Monsieur Denis Van den Abbeel, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 4, route de Bigonville,

- Monsieur Stéphane Van den Abbeel, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 7, rue des Tilleuls,

- Monsieur Arthur Van den Abbeel, retraité, demeurant à L-8833 Wolwelage, 5, Um Hierchem.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- la société à responsabilité limitée W.M.A. WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l. avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.

3.- Les pouvoirs de signature sont fixés comme suit:

La société se trouve engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

4.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: à L-8832 Rombach/Martelange, 2, rue des Tilleuls.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis, Monsieur Arthur Van den Abbeel étant représenté par Monsieur Denis Van den Abbeel en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rambrouch, le 3 août 2004, laquelle procuration restera, après ne varier signature par les comparants et le notaire soussigné, annexée au présente acte aux fins d'enregistrement.

Ils ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Stéphane Van den Abbeel qualifié ci avant, comme administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte fait et passé à Rambrouch, Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Van den Abbeel, S. Van den Abbeel, L. Grethen

Enregistré à Rédange, le 12 août 2004, vol. 404, fol. 75, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Recken.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 août 2004

L. Grethen.

(902926.3/240/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 septembre 2004.

**FEDERAL EXPRESS LUXEMBOURG INC., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 27.511.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 30 juillet 2004 que M. Patrick Roedolf a été nommé comme unique directeur de la succursale de Luxembourg avec co-signature obligatoire avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 26 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06203. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(071079.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.259.

In the year two thousand and four, on the 10th day of the month of August.  
Before Maître Georges d'Huart, notary, residing in Pétange, at 9 a.m.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 10th June 2004 by deed of the notary Me Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

A. Amendment and restatement of the issued share capital of the Company by:

1. the creation of three classes of shares namely Class A, Class B and Class C with such rights and obligations as set out in the amended articles of incorporation of the Company pursuant to item B of the agenda;

2. the re-classification the 500 existing issued shares in the Company into 500 Class A Shares;

3. the increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to eighteen million six hundred fifty-four thousand one hundred and fifty Euro (EUR 18,654,150) by the issue of (i) 559,000 new A Class Shares with a nominal value of 25 EUR each and a subscription price of 25 EUR each, (ii) 62,222 new B Class Shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and a subscription price of EUR 32.14297 each and (iii) 124,444 Class C Shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25) each and a subscription price of EUR 32.14297 each; subscription to the new Class A Shares, the new Class B Shares and the new Class C Shares to be issued at their respective subscription prices (as referred to above) by the subscribers set out hereafter and payment of the total subscription price thereof by way of contribution in kind by the transfer of 100 of the issued shares (regardless of class) in BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V., a limited liability company incorporated under the laws of Belgium with registered office at Louizlaan 149 bus 24, B-1050 Brussels and registered under number 0865.751.823; approval of the evaluation of the contribution in kind to EUR 19,975,000 consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation and waiver (to the extent required) of existing pre-emption subscription rights of existing shareholders (the proxyholder being expressly authorised to agree to any amendment or changes to in particular any of the figures or amounts herein contained).

| <i>Subscriber</i>   | <i>Class of Shares</i> | <i>Number of Shares</i> |
|---|------------------------|-------------------------|
| (1) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited . . . . .   | A                      | 300,093                 |
| (2) Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited . . . . .   | A                      | 205,793                 |
| (3) Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited . . . . . | A                      | 7,478                   |
| (4) Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited . . . . .  | A                      | 36,656                  |
| (5) Officers Nominees Limited . . . . .                     | A                      | 8,980                   |
| Total Class A . . . . .                                     |                        | 559,000                 |
| (6) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited . . . . .   | B                      | 62,222                  |
| Total Class B . . . . .                                     |                        | 62,222                  |
| (7) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited . . . . .   | C                      | 124,444                 |
| Total Class C . . . . .                                     |                        | 124,444                 |
| Total . . . . .   |                        | 745,666                 |

B. Amendment of articles 14 and 15 to read as follows:

**«Art. 14. Dividends, distributions**

14.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2. The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be

established by law, provided that any distribution may only be made pursuant to the provisions set out hereafter under article 14.5.

14.3. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders provided however always that any distribution may only be made pursuant to the provisions set out hereafter under article 14.5. The Shareholders may also decide that the balance be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

14.4. To the extent available the share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders provided however that any distribution may only be made pursuant to provisions set out hereafter under article 14.5. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.5. Distribution allocation: In the case of a distribution under any of articles 14.1 to 14.4 above, such amount shall be allocated among Shareholders (it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to Shareholders are to be made at the same time) so that the amount allocated to each Class B and each Class C Share exceeds the amount allocated to a Class A Share by 28.5714%.

#### **Art. 15. Dissolution, Liquidation**

15.1 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

15.2. Upon closure of the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company will be allocated to the shareholders in the manner set out in article 15.3. (it being understood that any prepayment of liquidation surplus during the liquidation process shall follow the same allocation provisions).

15.3. Surplus allocation: In the case of a distribution of net surplus under article 15.2 above, such amount shall be allocated (it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to Shareholders are to be made at the same time) so that the amount allocated to each Class B and each Class C Share exceeds the amount allocated to a Class A Share by 28.5714%.»

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

##### *First resolution*

The meeting unanimously resolved to create three classes of shares within the Company, namely Class A, Class B and Class C with such rights and obligations as set out in the amended articles of incorporation of the Company pursuant to the second resolution herebelow.

Further to the creation of three classes of shares the meeting resolved to re-classify the 500 existing issued shares in the Company into 500 Class A Shares.

The meeting thereafter resolved, the existing shareholders waiving to the extent required any preemptive subscription rights, to increase the issued share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to eighteen million six hundred fifty-four thousand one hundred and fifty Euro (EUR 18,654,150) by the issue of (i) 559,000 new A Class Shares with a nominal value of 25 EUR each and a subscription price of 25 EUR each, (ii) 62,222 new B Class Shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and a subscription price of 32.14297 EUR each and (iii) 124,444 Class C Shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25) each and a subscription price of 32.14297 EUR each; pursuant to the subscriptions and payments received by the Company as set out hereafter.

The newly issued Class A, Class B and Class C shares are subscribed for as set out in the agenda of the meeting.

Each of the subscribers, represented by Me Toïnon Hoss, aforementioned, acting pursuant to proxies dated 10th August 2004, subscribed to the number of shares set out against its name for the contribution in kind as referred to herebelow.

The total subscription price (nominal and premium) of EUR 19,975,000 of the new Class A, Class B and Class C shares as set out hereabove was fully paid for by way of contribution in kind by the transfer of 100 of the issued shares in BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V. aforementioned.

Such contribution in kind has been the subject of a report of the board of directors of the Company dated 10th August 2004.

The report contains the following conclusion:

«In view of the assets of BRESKENS HOLDINGS (BELGIUM) N. V., the managers believe that the value of the contribution in kind being all the shares in issue in BRESKENS HOLDINGS (BELGIUM) N. V. amounts to at least EUR 19,975,000.

Therefore it is proposed by the managers to the shareholders' meeting to value the shares of BRESKENS HOLDINGS (BELGIUM) N. V. to EUR 19,975,000.»

Pursuant to the above, the general meeting resolved that the above contribution, which consist in all the issued shares (regardless of class) in BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V. representing in aggregate 100% of the issued share capital of BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V. are valued at nineteen million nine hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 19,975,000), of which the meeting resolved to allocate eighteen million six hundred and forty-one thousand six hundred and fifty Euro (EUR 18,641,650) to the share capital account of the Company and one million three hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty Euro (EUR 1,333,350) to the share premium account of the Company.

Proof of the transfer of above contribution in kind to the Company was submitted to the undersigned notary. Consequential to the resolutions set out hereabove, and in particular the increase of the share capital of the Company and the issue of Class A, Class B and Class C Shares as aforementioned, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at eighteen million six hundred and fifty-four thousand one hundred and fifty euro (EUR 18,654,150) divided into five hundred fifty-nine thousand and five hundred (559,500) Class A Shares, sixty-two thousand two hundred and twenty-two (62,222) Class B Shares and one hundred twenty-four thousand four hundred and forty-four (124,444) Class C Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) and with such rights as set out in the present Articles of Incorporation. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.»

The meeting noted that pursuant to the above resolutions the issued share capital of the Company was held as follows:

| <i>Shareholder</i>  | <i>Number and Class of Shares</i> |
|---|-----------------------------------|
| (1) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited . . . . .   | 300,193<br>Class A Shares         |
| (2) Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited . . . . .   | 205,893<br>Class A Shares         |
| (3) Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited . . . . . | 7,578<br>Class A Shares           |
| (4) Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited . . . . .  | 36,756<br>Class A Shares          |
| (5) Officers Nominees Limited . . . . .                     | 9,080<br>Class A Shares           |
| Total Class A . . . . .                                     | 559,500                           |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited . . . . .       | 62,222<br>Class B Shares          |
| Total Class B . . . . .                                     | 62,222                            |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited . . . . .       | 124,444<br>Class C Shares         |
| Total Class C . . . . .                                     | 124,444                           |
| Total Shares (A, B and C) . . . . .                         | 746,166                           |

*Second resolution*

The meeting resolved to amend and restate article 14 and 15 of the Articles of Incorporation of the Company as set out in the agenda of the meeting

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The contribution described above representing 100 of the shares in BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V., a company having its registered office in Belgium, against the issue of new shares in the Company, the parties therefore refer to the exemption of capital duty provided by article 4-2 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned. After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dixième jour du mois d'août, à neuf heures.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 10 juin 2004 par acte du notaire M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales en émission dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale et les associés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour

de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

A. Modification et refonte du capital social émis de la Société par:

1. la création de trois classes de parts sociales, à savoir la Classe A, la Classe B et la Classe C, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés et reformulés de la Société conformément au point B de l'ordre du jour;

2. le re-classement des 500 parts sociales émises existantes de la Société en 500 Parts Sociales de la Classe A;

3. l'augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) pour le porter à un montant de dix-huit million six cent cinquante-quatre mille cent cinquante Euros (EUR 18.654.150) par l'émission de (i) 559.000 nouvelles Parts Sociales de la Classe A d'une valeur nominale de 25 EUR chacune et un prix de souscription de 25 EUR chacune (ii) 62.222 nouvelles Parts Sociales de la Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et un prix de souscription de 32,14297 EUR chacune; (iii) 124.444 nouvelles Parts Sociales Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et un prix de souscription de 32,14297 EUR chacune; souscription des nouvelles Parts Sociales de la Classe A, des nouvelles Parts Sociales de la Classe B et des nouvelles Parts Sociales de la Classe C devant être émises à leur prix de souscription respectif (comme décrit ci-avant) par les souscripteurs indiqués ci-après et paiement du prix total de souscription par un apport en nature consistant en un transfert de 100% des parts sociales émises (quelle que soit leur classe) dans BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V., une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit belge ayant son siège social à Louizlaan 149 bus 24, B-1050 Bruxelles enregistré sous le numéro 0865.751.823; approbation de l'évaluation de l'apport en nature à 19.975.000 EUR, modification subséquente de l'article 5 des statuts; et renonciation (dans la mesure où cela est requis) aux droits de souscription préférentielle des associés existants (le mandataire étant expressément autorisé à approuver toute modification ou changement en particulier en ce qui concerne les chiffres ou montants reprise dans le présent document).

| <i>Souscripteurs</i>                                    | <i>Classe de parts sociales</i> | <i>Nombre de parts sociales</i> |
|---|---------------------------------|---------------------------------|
| (1) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited .....   | A                               | 300.093                         |
| (2) Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited .....   | A                               | 205.793                         |
| (3) Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited ..... | A                               | 7.478                           |
| (4) Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited .....  | A                               | 36.656                          |
| (5) Officers Nominees Limited. ....                     | A                               | 8.980                           |
| Total Classe A. ....                                    |                                 | 559.000                         |
| (6) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited .....   | B                               | 62.222                          |
| Total Classe B. ....                                    |                                 | 62.222                          |
| (7) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited .....   | C                               | 124.444                         |
| Total Classe C. ....                                    |                                 | 124.444                         |
| Total .....   |                                 | 745.666                         |

B. Modification des articles 14 et 15 devant être lus comme suit:

#### **Art. 14. Dividendes, distributions**

14.1. Cinq pour cent (5%) des profits nets seront placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque la réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la société.

14.2. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un rapport financier préparé par le Conseil d'Administration montrant que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmentés des profits reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes attribuées à une réserve devant être établie conformément à la loi et étant entendu que toute distribution ne pourra être réalisée que conformément aux dispositions reprises ci-après sous l'article 14.5.

14.3. La balance pourra être distribuée aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés, étant entendu cependant que toute distribution ne pourra jamais être réalisée que conformément aux dispositions reprises ci-après sous l'article 14.5. Les Associés pourront également décider que la balance sera soit reportée, soit transférée sur un compte de réserve extraordinaire.

14.4. Dans la mesure où il est disponible, le compte de primes d'émission pourra être distribué aux Associés suite à une décision de l'Assemblée Générale des Associés, étant entendu cependant que toute distribution ne pourra être faite que conformément aux dispositions reprises ci-après sous l'article 14.5. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'attribuer tout montant provenant du compte de primes d'émission au compte de réserve légale.

14.5. Répartition des distributions: Dans le cas d'une distribution prévue aux articles 14.1. à 14.4. repris ci-dessus, le montant devra être réparti entre les Associés (étant entendu qu'aucune préférence ne pourra être accordée au niveau des distributions et que toutes les distributions devront être faites aux Associés au même moment) de sorte que le montant attribué à chacune des Parts Sociales de Classe B et à chacune des Parts Sociales de Classe C excède de 28,5714% le montant attribué à chacune des Parts Sociales de Classe A.

#### **Art. 15. Dissolution, liquidation**

15.1. La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, personne morale ou personne physique, nommée par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leur pouvoir et déterminera leur rémunération.

15.2. A la clôture de la liquidation de la Société, le surplus des avoirs de la Société sera attribué aux Associés de la manière prévue à l'article 15.3. (étant entendu que tout paiement anticipé du boni de liquidation durant la procédure de liquidation devra se faire en respectant la même disposition).

15.3. Répartition du boni de liquidation: dans le cas d'une distribution du boni de liquidation, conformément à l'article 15.2. ci-dessus, le boni de liquidation devra être réparti (étant entendu qu'aucune préférence ne pourra être accordée et que toute distribution aux Associés devra être faite aux même moment), de sorte que le montant attribué à chacune des Parts Sociales B et à chacune des Parts Sociales C devra excéder de 28,5714% le montant attribué à chacune des Parts Sociales A».

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de créer trois classes de parts sociales dans la Société, à savoir la Classe A, la Classe B et la Classe C ayant les droits et obligations décrits dans les statuts modifiés de la Société conformément à la seconde résolution ci-dessous.

Suite à la création de trois classes de parts sociales, l'assemblée a décidé de reclasser les 500 parts sociales émises existantes de la Société en 500 Parts Sociales de la Classe A.

L'assemblée a ensuite décidé, les associés existants renonçant dans la mesure où cela est requis à leur droit de souscription préférentielle, d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à dix-huit million six cent cinquante-quatre mille cent cinquante Euros (EUR 18.654.150) par l'émission de (i) 559.000 nouvelles Parts Sociales de la Classe A d'une valeur nominale de EUR 25 chacune et d'un prix de souscription de EUR 25 chacune, (ii) 62.222 nouvelles Parts Sociales de la Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et d'un prix de souscription de 32,14297 EUR chacune; (iii) 124.444 nouvelles Parts Sociales Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et d'un prix de souscription de 32,14297 EUR chacune, conformément aux souscriptions et paiements reçus par la Société comme décrits ci-après.

Les nouvelles Parts Sociales de la Classe A, de la Classe B et de la Classe C émises sont souscrites comme indiqué dans l'ordre du jour de l'assemblée.

Chacun des souscripteurs repris ci-dessus, représentés par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, susmentionnée, qui agit conformément aux procurations datées du 10 août 2004, a souscrit au nombre de Parts Sociales indiqué derrière son nom contre un apport en nature décrit ci-dessous.

Le prix total de souscription (nominal et prime) de 19.975.000 EUR des nouvelles Parts Sociales Classe A, Classe B et Classe C comme décrit ci-dessus a été entièrement libéré par un apport en nature consistant dans un transfert de 100% des parts sociales émises dans BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V. prémentionnée.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 10 août 2004.

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Ayant analysé les avoirs de BRESKENS HOLDINGS (BELGIUM) N.V., les gérants considèrent que la valeur de l'apport en nature consistant dans toutes les parts sociales en émission dans BRESKENS HOLDINGS (BELGIUM) N.V. s'élève au moins à EUR 19.975.000.

Il est proposé, en conséquence, par les gérants à l'assemblée des associés d'évaluer les parts sociales dans BRESKENS HOLDINGS (BELGIUM) N.V. à EUR 19.975.000.»

Sur base de ce qui précède, l'assemblée générale a décidé que l'apport décrit ci-dessus, qui consiste dans toutes les parts sociales émises (quelle que soit leur classe) dans BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V. représentant au total 100% du capital social émis de BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V., est évalué à dix-neuf million neuf cent soixante-quinze mille euros (19.975.000 EUR), desquels l'assemblée a décidé d'attribuer dix-huit million six cent quarante et un mille six cent cinquante euros (18.641.650 EUR) au compte capital social de la Société et un million trois cent trente-trois mille trois cent cinquante euros (1.333.350 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Preuve du transfert de la contribution en nature à la Société a été soumise au notaire instrumentant.

Suite aux résolutions décrites ci-dessus, et en particulier à l'augmentation du capital social de la Société et à l'émission des Parts Sociales de la Classe A, de la Classe B et de la Classe C comme susmentionné, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour qu'il se lise comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit million six cent cinquante-quatre mille cent cinquante euros (EUR 18.654.150) divisé en cinq cent cinquante-neuf mille cinq cents (559.500) Parts Sociales de Classe A, soixante-deux mille deux cent vingt-deux (62.222) Parts Sociales Classe B et cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-quatre (124.444) Parts Sociales Classe C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) et ayant les droits décrits dans les présents Statuts. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée dans la manière requise pour modifier les présents Statuts.»

L'assemblée a noté que suivant les résolutions ci-dessus le capital émis de la Société est détenu comme suit:

| Associé   | <i>Nombre et classe de parts sociales</i> |
|---|---|
| (1) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited . . . . .   | 300.193<br>Parts sociales A               |
| (2) Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited . . . . .   | 205.893<br>Parts sociales A               |
| (3) Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited . . . . . | 7.578<br>Parts sociales A                 |

|  |                  |
|--|------------------|
| (4) Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited ..... | 36.756           |
|  | Parts sociales A |
| (5) Officers Nominees Limited. ....                    | 9.080            |
|  | Parts sociales A |
| Total Parts sociales Classe A .....                    | 559.500          |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited .....      | 62.222           |
|  | Parts sociales B |
| Total Parts sociales Classe B .....                    | 62.222           |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited .....      | 124.444          |
|  | Parts sociales C |
| Total Parts sociales Classe C .....                    | 124.444          |
| Total Parts sociales (A, B et C) .....                 | 746.166          |

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier et de reformuler les articles 14 et 15 des Statuts de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

L'apport ci-dessus représentant 100% des parts sociales de BRESKENS HOLDING (BELGIUM) N.V., une société ayant son siège social en Belgique, contre émission de nouvelles parts sociales dans la Société, les parties comparantes se réfèrent à l'exemption du droit d'apport prévue à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971.

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à la somme de sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, T. Hoss, M. Esteves, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 2004, vol. 900, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 août 2004.

G. d'Huart.

(069933.3/207/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

**BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.259.

In the year two thousand and four, on the loth day of the month of August, at 10.00 a.m.

Before Maître Georges d'Huart, notary, residing in Pétange.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on loth June 2004 by deed of Me Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation have been amended for the last time by notarial deed of the undersigned notary on 10th August 2004 at 9.00 a.m. not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by Me Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number and class of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 559,500 Class A Shares, all 62,222 Class B Shares and all 124,444 Class C Shares in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company and declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company from eighteen million six hundred and fifty-four thousand one hundred and fifty Euro (EUR 18,654,150) to eighteen million six hundred and sixty-six thousand six hundred and fifty

Euro (EUR 18,666,650) by the issue of 500 new A Class Shares with a nominal value and subscription price of EUR 25 each against the contribution in kind of 500 shares in BRESKENS FINANCE, S.à r.l. with a nominal value of 25 EUR each, subscription to the new shares by the entities set out hereafter, approval of the valuation of the contribution in kind, consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation and waiver (to the extent required) of existing pre-emption subscription rights of existing shareholders (the proxyholder being expressly authorised to agree to any amendment or changes to in particular any of the figures or amounts herein contained).

| <i>Subscriber</i>                                     | <i>Class of Shares</i> | <i>Number of subscribed Shares</i> |
|---|------------------------|------------------------------------|
| Doughty Hanson &Co IV Nominees One Limited . . . . .  | A                      | 100                                |
| Doughty Hanson &Co IV Nominees Two Limited . . . . .  | A                      | 100                                |
| Doughty Hanson &Co IV Nominees Three Limited. . . . . | A                      | 100                                |
| Doughty Hanson &Co IV Nominees Four Limited. . . . .  | A                      | 100                                |
| Officers Nominees Limited . . . . .                   | A                      | 100                                |
| Total New Class A Shares . . . . .                    | A                      | 500                                |

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

*Sole Resolution*

The meeting resolved, the existing shareholders waiving to the extent required any pre-emptive subscription rights, to increase the issued share capital from eighteen million six hundred fifty-four thousand one hundred and fifty Euro (EUR 18,654,150) to eighteen million six hundred sixty-six thousand six hundred and fifty Euro (EUR 18,666,650) by the issue of 500 new A Class Shares with a nominal value of 25 EUR each pursuant to the subscriptions and payments received by the Company as set out hereafter.

The newly issued Class A shares are subscribed for as set out in the agenda to the meeting.

Each of the subscribers set out hereabove represented by Me Toinon Hoss, aforementioned, acting pursuant to proxies dated loth August 2004, subscribed and fully paid the number of shares subscribed set out against its name by the contribution in kind as referred to herebelow.

The 100 Class A shares subscribed for by Doughty Hanson &Co IV Nominees One Limited, pre-mentioned were fully paid for by way of contribution in kind of 100 shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each of BRESKENS FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under the number B 101.261 (BRESKENS FINANCE).

The 100 Class A shares subscribed for by Doughty Hanson &Co IV Nominees Two Limited, pre-mentioned were fully paid for by way of contribution in kind of 100 shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each of BRESKENS FINANCE.

The 100 Class A shares subscribed for by Doughty Hanson &Co IV Nominees Three Limited, pre-mentioned were fully paid for by way of contribution in kind of 100 shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each of BRESKENS FINANCE.

The 100 Class A shares subscribed for by Doughty Hanson &Co IV Nominees Four Limited, pre-mentioned, were fully paid for by way of contribution in kind of 100 shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each of BRESKENS FINANCE.

The 100 Class A shares subscribed for by Officers Nominees Limited, pre-mentioned were fully paid for by way of contribution in kind of 100 shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each of BRESKENS FINANCE.

The above contributions in kind have been the subject of a report of the board of directors of the Company dated loth August 2004.

The report contains the following conclusion:

«In view of the assets of BRESKENS FINANCE, S.à r.l., the managers believe that the value of the contribution in kind being 500 shares in issue in BRESKENS FINANCE, S.à r.l. amounts to at least EUR 12,500.

Therefore it is proposed by the managers to the shareholders' meeting to value the shares of BRESKENS FINANCE, S.à r.l. to EUR 12,500.»

Pursuant to the above general meeting resolved to approve the evaluation of at least EUR 12,500 of the contributions in kind. Proof of the transfer of above contributions in kind to the Company was submitted to the undersigned notary.

Consequential to the preceding increase of the share capital of the Company and issue of Class A Shares as aforementioned, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at eighteen million six hundred sixty-six thousand six hundred and fifty Euro (EUR 18,666,650) divided into five hundred and sixty thousand (560,000) Class A Shares, sixty-two thousand two hundred and twenty-two (62,222) Class B Shares and one hundred and twenty-four thousand four hundred and forty-four (124,444) Class C Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) and with such rights as set out in the present Articles of Incorporation. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.»

The meeting noted that pursuant to the above resolution the issued share capital of the Company was held as follows:

| <i>Shareholder</i>                                   | <i>Number and class of Shares</i> |                |
|--|-----------------------------------|----------------|
| Doughty Hanson &Co IV Nominees One Limited . . . . . | 300,293                           | Class A Shares |
| Doughty Hanson &Co IV Nominees Two Limited. . . . .  | 205,993                           | Class A Shares |

|   |                |                       |
|---|----------------|-----------------------|
| Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited . . . . . | 7,678          | Class A Shares        |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited . . . . .  | 36,856         | Class A Shares        |
| Officers Nominees Limited . . . . .                     | 9,180          | Class A Shares        |
| <b>Total Class A Shares . . . . .</b>                   | <b>560,000</b> | <b>Class A Shares</b> |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited . . . . .   | 62,222         | Class B Shares        |
| <b>Total Class B Shares . . . . .</b>                   | <b>62,222</b>  | <b>Class B Shares</b> |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited . . . . .   | 124,444        | Class C Shares        |
| <b>Total Class C Shares . . . . .</b>                   | <b>124,444</b> | <b>Class C Shares</b> |
| <b>Total Shares . . . . .</b>                           | <b>746,666</b> |                       |

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### Expenses

The contributions described above representing shares in BRESKENS FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée of which the Company holds more than 65% of the issued share capital, the parties therefore refer to the exemption of capital duty provided by article 4-2 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-) Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned. After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dixième jour du mois d'août à 10 heures.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 10 juin 2004 par acte du notaire Me Joseph Elvinger, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire instrumentant en date du 10 août 2004 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, et comme scrutateur M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les 559.500 Parts Sociales Classe A, toutes les 62.222 Parts Sociales Classe B et toutes les 124.444 Parts Sociales Classe C émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale et les associés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit: 1. Augmentation du capital social émis de la Société de dix huit million six cent cinquante quatre mille cent cinquante euros (EUR 18.654.150) à dix-huit million six cent soixante-six mille six cent cinquante Euros (EUR 18.666.650) par l'émission de 500 nouvelles Parts Sociales de la Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune contre apport en nature de 500 parts sociales dans BRESKENS FINANCE, S.à r.l. avec une valeur nominale de 25 EUR chacune, souscription des nouvelles Parts Sociales de la Classe A par les entités décrites ci-après, approbation de l'évaluation de l'apport en nature, modification subséquente de l'article 5 des statuts et renonciation (dans la mesure où cela est requis) aux droits de souscription préférentielle des associés existants (les mandataires de ceux-ci étant expressément autorisés à approuver toute modification ou changement relatif en particulier aux chiffres ou aux montants repris dans le présent document).

| <i>Souscripteurs</i>  | <i>Classe de parts sociales</i> | <i>Nombre de parts sociales souscrites</i> |
|---|---------------------------------|--|
| (1) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited . . . . .   | A                               | 100  |
| (2) Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited . . . . .   | A                               | 100  |
| (3) Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited . . . . . | A                               | 100  |
| (4) Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited . . . . .  | A                               | 100  |
| (5) Officers Nominees Limited . . . . .                     | A                               | 100  |
| <b>Total des Parts Sociales de Classe A . . . . .</b>       | <b>A</b>                        | <b>500</b>                                 |

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

*Résolution unique*

L'assemblée a décidé, les associés existants renonçant dans la mesure où cela est requis à leur droits de souscription préférentielle, d'augmenter le capital social émis de la Société de dix huit million six cent cinquante quatre mille cent cinquante (EUR 18.654.150) à dix-huit million six cent soixante-six mille six cent cinquante euros (EUR 18.666.650) par l'émission de 500 nouvelles Parts Sociales de la Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, conformément aux souscriptions et paiements reçus par la Société comme décrits ci-après.

Les nouvelles Parts Sociales Classe A sont souscrites tel que décrit dans l'ordre du jour de l'assemblée.

Chacun des souscripteurs représentés par Me Toinon Hoss, susmentionnée, qui agit conformément aux procurations datées du 10 août 2004, a souscrit au et entièrement payé le nombre de Parts Sociales indiqué derrière son nom contre un apport en nature décrit ci-dessous.

Les cent parts sociales souscrites par Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited, prémentionnée ont été entièrement payées par un apport en nature de 100 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune dans BRESKENS FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.261 (BRESKENS FINANCE).

Les cent parts sociales souscrites par Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited, prémentionnée ont été entièrement payées par un apport en nature de 100 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune dans BRESKENS FINANCE.

Les cent parts sociales souscrites par Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited, prémentionnée ont été entièrement payées par un apport en nature de 100 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune dans BRESKENS FINANCE.

Les cent parts sociales souscrites par Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited, prémentionnée ont été entièrement payées par un apport en nature de 100 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune dans BRESKENS FINANCE.

Les cent parts sociales souscrites par Officers Nominees Limited, prémentionnée ont été entièrement payées par un apport en nature de 100 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune dans BRESKENS FINANCE.

Les apports en nature ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 10 août 2004.

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Ayant analysé les avoirs de BRESKENS FINANCE, S.à r.l., les gérants considèrent que la valeur de l'apport en nature consistant en 500 parts sociales en émission dans BRESKENS FINANCE, S.à r.l. s'élève à EUR 12.500.

En conséquence, il est proposé par les gérants à l'assemblée des associés d'évaluer les parts sociales de BRESKENS FINANCE, S.à r.l. à EUR 12.500.»

Sur base de ce qui précède, l'assemblée générale a décidé d'approuver l'évaluation des apports en nature à au moins EUR 12.500.

Preuve du transfert des apports en nature à la Société a été soumise au notaire instrumentant.

Suite à l'augmentation du capital social de la Société et à l'émission des Parts Sociales de la Classe A, comme susmentionné, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit million six cent soixante-six mille six cent cinquante euros (EUR 18.666.650) divisé en cinq cent soixante mille (560.000) Parts Sociales de Classe A, soixante-deux mille deux cent vingt-deux (62.222) Parts Sociales Classe B et cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-quatre (124.444) Parts Sociales Classe C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) et ayant les droits tels que décrits dans les présents Statuts. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée dans la manière requise pour modifier les présents Statuts.»

L'assemblée a noté que suivant les résolutions ci-dessus le capital émis de la Société est détenu comme suit:

| Associé                                       | Nombre         | et Classe de parts sociales |
|---|----------------|-----------------------------|
| Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited   | 300.293        | parts sociales A            |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited   | 205.993        | parts sociales A            |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited | 7.678          | parts sociales A            |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited  | 36.856         | parts sociales A            |
| Officers Nominees Limited                     | 9.180          | parts sociales A            |
| <b>Total Parts Sociales Classe A</b>          | <b>560.000</b> | <b>parts sociales A</b>     |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited   | 62.222         | parts sociales B            |
| <b>Total Parts Sociales Classe B</b>          | <b>62.222</b>  | <b>parts sociales B</b>     |
| Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited   | 124.444        | parts sociales C            |
| <b>Total Parts Sociales Classe C</b>          | <b>124.444</b> | <b>parts sociales C</b>     |
| <b>Total Parts Sociales</b>                   | <b>746.666</b> |                             |

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les apports décrits ci-dessus représentant des parts sociales dans BRESKENS FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dans laquelle la Société détient plus de 65% du capital social émis, les parties comparantes se réfèrent à l'exemption du droit d'apport prévue à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971.

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, S. Laguesse, M. Esteves, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 2004, vol. 900, fol. 45, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 août 2004.

*G. d'Huart.*

(069934.3/207/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

---

**TOITURES MEDERNACH JEAN-MICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 97.466.

—  
EXTRAIT

Suivant contrat de mariage avec liquidation, reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch, le 23 juillet 2004, enregistré à Redange, le 4 août 2004, vol.405, fol.19, case 11, toutes les parts sociales (200) de la société «TOITURES MEDERNACH JEAN-MICHEL, S.à r.l.», avec siège social à L-8834 Folschette, 58, rue Principale, ont été attribuées à Monsieur Jean-Michel Medernach, maître-couvreur, né à Wiltz le 22 avril 1958, demeurant à L-8834 Folschette, 58, rue Principale, et celui-ci sera donc l'associé unique de cette société.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 août 2004.

*L. Grethen.*

(902927.3/240/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 septembre 2004.

---

**SWEETVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.253.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 11 juin 2004 à 10.00 heures*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.  
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs J. Quintus et K. Lozie, A. de Bernardi et de COSAFIN S.A.

- L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste de Commissaire aux comptes  
H.R.T. REVISION, S.à r.l.

demeurant à Luxembourg 23, Val Fleuri

en remplacement de M. Adrien Schaus.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06726. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(071969.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**RE DE CO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.410.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT03620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

*Signature.*

(072318.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**ELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.  
R. C. Luxembourg B 14.791.

## EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2000 que les organes de la société sont les suivants:

*Administrateurs:*

- Monsieur Ronny Barthelmes, ingénieur, né le 9 décembre 1965 à Trèves (Allemagne), demeurant au 44, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Administrateur-Délégué
- Monsieur Patrick Guerbert, cadre administratif, né le 23 décembre 1950 à Metz, demeurant au 26, rue Jean d'Aprémont, F-57000 Metz
- Monsieur Romain Massfelder, né le 16 novembre 1956 à Schoeneck (France), demeurant au 53A, rue Pasteur, F-57350 Schoeneck
- Monsieur Luc Duerinckx, né le 15 septembre 1953 à Leuven (Belgique), demeurant au 219, Zelestraat, B-9160 Lokeren
- Monsieur Christian Goldstein, né le 10 juin 1950 à Mulhouse (France), demeurant au 79, rue de Brunstatt, F-68200 Mulhouse
- Madame Maryse Melchior, née le 28 février 1961 à Thionville (France), demeurant au 22, route de Caranusca, F-57100 Thionville.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

*Commissaire aux comptes:*

ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, R. C. Luxembourg B 47.771.  
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071973.3/556/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**I.C. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 7, rue de la Fontaine.  
R. C. Luxembourg B 84.026.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003 ainsi que l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire du 24 juin 2004 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03066, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2004.

T. Ziewers

*Administrateur-délégué*

(072049.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**MULTILATERAL TRADE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 11.744.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MULTILATERAL TRADE HOLDING, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Differdange, en date du 28 janvier 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 72 du 3 avril 1974, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 11.744.

L'assemblée est présidée par Monsieur Farid Bentebbal, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Samuel Haas, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le

notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Modification du pouvoir de signature des membres du conseil d'administration.
2. Modification de la durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.
3. Décision de donner une durée illimitée à la société.
4. Modifications subséquentes des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer le pouvoir de signature des membres du conseil d'administration et de modifier, par conséquent, l'article treize des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes qui sera dorénavant de six ans.

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels, à savoir Messieurs Ahmed Fahmy, Abdel Aziz Farag Alla et Ahmed Saleh, et de leur donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement:

a) Monsieur Farouk Abdel Hamid El Okdah, homme d'affaires, né à El Dakahlia (Egypte), le 10 août 1946, demeurant à El Agouza-Ghiza (Egypte), 17, Gamiat El Doual El Ariabia Street,

b) Monsieur Samir Maghoub, homme d'affaires, né à Gharbia (Egypte), le 24 septembre 1944, demeurant au Caire (Egypte), 48, El Sherifa dina Street Maadi,

c) Monsieur Adel Abou Elazm, homme d'affaires, né au Caire (Egypte), le 27 juin 1947, demeurant à Heliopolis/le Caire, 9, Al Obour Building, Salah Salem Street, président du conseil d'administration.

L'assemblée décide de renouveler, pour une durée de six ans, le mandat du commissaire aux comptes actuel, à savoir: Monsieur Claude Faber, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 20 décembre 1956, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner une durée illimitée à la société, et de modifier, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Bentebbal, A. Francini, S. Haas, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

E. Schlessner.

(071533.3/227/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**MULTILATERAL TRADE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 11.744.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

E. Schlessner.

(071534.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**K.A.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 22.382.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
qui s'est tenue le 14 avril 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs:
  - Monsieur Koen Lozie
  - Monsieur Jean Quintus
  - COSAFIN S.A.
- Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, 23, Val Fleuri.
- Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071987.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**LeasePlan LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 24, Z.A. am Bann.  
R. C. Luxembourg B 29.202.

—  
La société soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 juin 2004

(1) le mandat d'administrateur de M. Bob Walté, administrateur-directeur, né le 14 février 1955 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant à L-5465 Waldbredimus, 10, rue Principale, a été prorogé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005

(2) le mandat d'administrateur de M. Michel Van den Broeck, président, né le 15 avril 1955 à Auderghem (Belgique) demeurant à B-1150 Bruxelles, 71, avenue Eléonore, a été prorogé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005

(3) le mandat d'administrateur de M. Hugo Leveck, administrateur, né le 16 décembre 1950 à Elsene (Belgique) demeurant à NL-1272 RJ Huizen, 12, Beukenlaan (Pays-Bas), a été prorogé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005

(4) le mandat de commissaire aux comptes de KPMG AUDIT Société Civile, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, a été prorogé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005

Réquisition pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Leudelange, le 2 septembre 2004.

LeasePlan LUXEMBOURG S.A.

B. Walté

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00383. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072022.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**YOUNG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 35.587.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 6 avril 2004*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005, les Administrateurs suivants:

\* Mr Pierre-Marie Valenne, Administrateur

\* Mr Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur

\* Mr Serge Muller, Administrateur

\* Mr Raphaël Delplanque, Administrateur.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Administrateurs:*

- Mr Pierre-Marie Valenne, Directeur Général Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg

- Mr Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg

- Mr Serge Muller, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg

- Mr Raphaël Delplanque, Sous-Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

*Le Réviseur d'Entreprises est:*

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Luxembourg, le 18 août 2004.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE S.A.

B. Ermiti / P. Visconti

*Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal*

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06529. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072003.3/1183/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**MACAREVA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 74.589.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2004*

*Procès-verbal pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2003*

Après avoir pris connaissance du rapport verbal du conseil d'administration et du rapport écrit du commissaire aux comptes sur l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et se terminant le 31 décembre 2003, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 sont approuvés;
2. Par vote spécial, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat et gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour les membres du bureau*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AU00179. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072028.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**SCC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.058.

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires  
tenue de façon extraordinaire à Luxembourg en date du 30 juin 2004*

*Bureau*

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de SELLA TRUST LUX S.A.

L'Assemblée Générale nomme comme scrutateur M. Carlo Wetzl et désigne comme secrétaire Mme Sahra Court, tous présents et acceptant.

*Exposé du président*

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- Que les actionnaires ont été informés de l'ajournement de l'Assemblée Générale Annuelle.
- Que les actionnaires présents ou représentés détiennent 20.000 actions, soit la totalité des actions émises, sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur délibération;
- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Démissions et nominations statutaires.
6. Changement de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale entérine son ajournement à la date du 30 juin 2004.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et chacune séparément les résolutions suivantes:

*Résolutions**1<sup>ère</sup> résolution*

Le rapport du rapport du commissaire aux comptes est lu et approuvé.

*2<sup>ème</sup> résolution*

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

*3<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée décide de la répartition du résultat annuel de la façon suivante:

|   |               |
|---|---------------|
| Bénéfice 2003 . . . . .   | 61.992,15 EUR |
| Affectation à la réserve légale<br>(limitée à 10% du capital) . . . . . | 0,00 EUR      |
| Résultat disponible . . . . .   | 61.992,15 EUR |
| Résultats reportés antérieurs . . . . .                                 | 14.315,42 EUR |
| Résultat à reporter . . . . .   | 76.307,57 EUR |
| Dividende . . . . .   | 0,00 EUR      |
| Solde . . . . .   | 76.307,57 EUR |

Le solde, soit EUR +76.307,57 sera affecté au poste «Résultats reportés».

*4<sup>ème</sup> résolution*

Décharge de leur gestion est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

*5<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée accepte la démission de M. Samuel Haas et de M. Olivier Wusarczuk en tant qu'administrateurs et nomme en remplacement Mr Paul Agnes, administrateur de sociétés, et MILESTONE, S.à r.l., gestionnaire de sociétés, les deux domiciliés professionnellement au 7, Grand-rue, Luxembourg.

*6<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de MAZARS S.A. en tant que commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société FORIG S.C. FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION dont le siège est 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 15.30 heures.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

SELLA TRUST LUX S.A. / C. Wetzel / S. Court

Président / Scrutateur / Secrétaire

Signature / - / -

*Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale statutaire du 30 juin 2004*

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité déployée par votre société durant cet exercice social et de soumettre à votre approbation, conformément à la loi et aux statuts, les bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2003, votre société avait EUR 704.168,49 dans les immobilisations financières, EUR 4.259,08 en immobilisations incorporelles et EUR 2,16 en compte en banque.

Pour ce qui est des charges, les frais de fonctionnement ont été de EUR 9.375,00, les intérêts et charges assimilés de EUR 422,48 et nous avons amorti EUR 1.419,70 en corrections de valeur immobilisations.

Nous avons comptabilisé EUR 10.709,18 en intérêts et produits assimilés et EUR 62.500,00 en autres produits de participations, ce qui fait que le bénéfice de l'exercice se chiffre à EUR 61.992,15 que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Le passif social consiste essentiellement en des dettes vers les associés, les dettes vers des tiers étant négligeables voir inexistantes.

Par vote spécial, nous vous prions de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration

SELLA TRUST LUX S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05843. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072029.3/1039/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**PRESTASERV-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.490.

L'an deux mille quatre, le douze juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PRESTASERV-LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 6 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 628 du 10 juin 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 93.490, au capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

L'assemblée est composée de:

1.- LECLERC & ASSOCIES LUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, ici représentée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juin 2004,

2.- Monsieur Roger Luc Leclerc, gérant de société, demeurant à F-57050 Le Ban Saint-Martin, 16, avenue du Général de Gaulle,

ici représenté par Monsieur Daniel Phong, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juin 2004.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5 (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 48, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

E. Schlessler.

(071537.3/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**PRESTASERV-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.490.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlessler.

(071538.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**HOLDING 007 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.  
R. C. Luxembourg B 81.209.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2004*

*Procès-verbal pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2002*

Après avoir pris connaissance du rapport verbal du conseil d'administration et du rapport écrit du commissaire aux comptes sur l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et se terminant le 31 décembre 2002, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 sont approuvés;
2. Par vote spécial, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat et gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour les membres du bureau*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AU00195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072023.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**HOLDING 007 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.  
R. C. Luxembourg B 81.209.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2004*

*Procès-verbal pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2003*

Après avoir pris connaissance du rapport verbal du conseil d'administration et du rapport écrit du commissaire aux comptes sur l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et se terminant le 31 décembre 2003, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 sont approuvés;
2. Par vote spécial, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat et gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour les membres du bureau*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AU00193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072020.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**AGGREGATE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 75.025 Euros.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 93.373.

EXTRAIT

Il résulte d'un rapport des gérants, daté du 1<sup>er</sup> septembre 2004 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072410.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**FOREST FOR EVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 90.804.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 5 août 2004 que:  
- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;  
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L),  
Sont réélus Administrateurs pour une durée de une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004;

Que:

- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg,  
Est élu Administrateur pour une durée de une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004;

Et que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg,  
Est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AU00263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072038.3/802/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 53.384.

Fondée sous la forme d'une société anonyme par acte notarié, reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1995, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 6 mars 1996 et convertie en société à responsabilité limitée par acte notarié du 10 janvier 2003 adopté par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 618 du 6 juin 2003.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 31 octobre 2003, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1270 du 29 novembre 2003.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 23 août 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 2004, vol. 900, fol. 52, case 3,

- que le siège social de la société a été transféré de L-2529 Howald, 45, rue des Scillas, Luxembourg à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, Luxembourg.

- que la rubrique siège social (première phrase de l'article 5 des statuts) a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>ère</sup> phrase.** Le siège social de la société est établi à Windhof.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2004.

F. Kessler.

(072142.3/219/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 53.384.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 août 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2004.

F. Kessler.

(072143.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**COGERE, COMPAGNIE GENERALE DE REASSURANCE (LUX), Société Anonyme.**

Siège social: Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 27.758.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Münsbach, le mardi 29 juin 2004*

«Le Président, Monsieur Jean Adant, ayant fait part de son souhait, compte tenu de son âge, de ne pas voir son mandat d'Administrateur être renouvelé, les actionnaires de la société le remercient pour l'intérêt, le dévouement et le précieux support qu'il a apporté au développement de COGERE.

L'Assemblée décide alors de:

- renouveler le mandat d'Administrateur de la société KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, habituellement représentée par Monsieur Etienne Verwilghen,
- renouveler le mandat d'Administrateur de la société LE FOYER ASSURANCES S.A., habituellement représentée par Monsieur Marc Lauer,
- renouveler le mandat d'Administrateur de la société GECALUX S.A., habituellement représentée par Monsieur Maurice Haag,
- nommer en tant qu'Administrateur la société KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., habituellement représentée par Monsieur Jean-François Caeymaex,
- nommer en tant qu'Administrateur la société LE FOYER S.A., habituellement représentée par Monsieur François Tesch,

Les mandats des Administrateurs précités prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

...

L'Assemblée nomme la société DELOITTE, représentée par Monsieur Benoît Schaus, Partenaire, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.»

*Pour la Société*

GECALUX S.A.

Représentée par

M. Haag / C. Stiennon

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08965. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(072080.3/730/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 71.867.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2004*

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, des administrateurs Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Giovanni Guastalla, administrateur, demeurant 10, Via S. Francini à CH-6850 Mendrisio.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires la société SELLA TRUST LUX. S.A., ayant son siège social au 4, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, MILESTONE, S.à r.l., ayant son siège social au 7, Grande-rue à L-1661 Luxembourg et Monsieur Paul Agnes, demeurant 7, Grande-rue à L-1661 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Carlo Wetzel, 11, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05373. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(072246.3/655/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 47.072.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 août 2004*

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Commissaire aux Comptes et des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2003 au 30 avril 2004.
2. Décharge est accordée aux administrateurs pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2003 au 30 avril 2004.
3. Ratification de la nomination de Monsieur Arnulf Manns et de Madame Lena Andersson en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour l'exercice 2003/2004.
4. L'Assemblée ratifie les nominations de Madame Lena Andersson et de Messieurs Julian Ide, Pierre Jaans, Claude Niedner, Arnulf Manns et Renout van Lennep aux postes d'administrateurs de la Société pour une période d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.
5. ERNST & YOUNG, dont le siège social se situe 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est nommé Commissaire aux Comptes de la Société pour une période d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.
6. L'Assemblée approuve les honoraires des Administrateurs externes de la Société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06728. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072190.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**DELTA UTILITIES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 77.503.

—  
Par décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 30 juillet 2004:

Les mandats des membres du conseil d'administration ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2006.

Désormais le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Harry Snijders, demeurant à 4465 AJ Goes, kropkreek 4, Pays-Bas,
- M. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg
- M. Jean-Marc Debaty, avec adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., «INTERCONSULT», avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la Société, remplaçant DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen. Son mandat prendra effet à la clôture des comptes au 31 décembre 2000, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, qui aura lieu en 2006.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

*L'agent domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06798. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072228.3/536/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**D.B.M.G. S.A., DISTRIBUTION BUSINESS MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 71.579.

Constituée suivant acte devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, du 18 août 1999, publié au Mémorial C numéro 884 du 24 novembre 1999, inscrite au Registre de Commerce le 23 septembre 1999.

Modifiée le 30 janvier 2001, publié au mémorial C numéro 705 du 31 août 2001, inscrite au Registre de Commerce le 2 février 2001.

Modifiée le 4 juin 2002, publié au mémorial C numéro 1191 du 8 août 2002 inscrite au Registre de Commerce le 12 juin 2002.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2004*

L'an deux mille quatre, le trente mars.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant à B-1500 Halle au 525, Chaussée de Nivelles à Halle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hervé Charrel, employé privé demeurant au 33, Avenue de la Providence à Longwy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alain Maeck, employé privé, demeurant au 32, rue de l'Eglise à Strassen.

Monsieur Stiernon Gontran, pose ensuite qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente assemblée générale et que donc celle-ci est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Démission de l'administrateur.
2. Nomination de l'administrateur.
3. Démission du commissaire aux comptes.
4. Nomination du commissaire aux comptes.
5. Changement du siège social.

*Première résolution*

- Démission de l'administrateur:  
- BUSINESS IS BUSINESS, avec siège social à L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare, et lui accorde pleine et entière décharge.

*Deuxième résolution*

- Nomination de l'administrateur:  
- Monsieur Talazac Patrick, administrateur, né à (F) Saint-Maur-des-Fossés, le 23 décembre 1956, demeurant à B-6780 Virton, 1, Rue au Chachy-Bleid.

*Troisième résolution*

- Démission du commissaire aux comptes:  
- CASSINI ASSET MANAGEMENT LTD, avec siège social à 24, De Castro Street, Tortola, BVI, et lui accorde pleine et entière décharge.

*Quatrième résolution*

- Nomination du commissaire aux comptes:  
- CHRYSALL, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 39.955, siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

*Cinquième résolution*

- Changement du siège social:  
- Le transfert du siège social de L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt et la modification afférente à l'article 2 des statuts.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, même date qu'en tête.

G. Stiernon / H. Charrel / A. Maeck.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. LSO-AP00118. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(072271.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**PERALEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 47.476.

L'an deux mille quatre, le huit juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERALEX S.A., avec siège social à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen, constituée sous la dénomination de PERALEX HOLDING S.A.H., suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, en date du 20 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 181 du 15 avril 1991, modifiée en PERALEX S.A., suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 310 du 23 août 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 756 du 14 octobre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 47.476.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Murielle Cady, employée privée, demeurant à B-Battincourt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Lesire, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 19, rue de l'Industrie, à L-8069 Bertrange, et modification subséquente de la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

2. Constatation de la démission de trois administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs.

3. Constatation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, et de modifier, par conséquent, la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup> (deuxième alinéa, première phrase).** Le siège social est établi à Bertrange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de constater les démissions de Messieurs Noël Delaby, Rudi Lehnen et Marian Murzynski, de leurs fonctions d'administrateurs, respectivement d'administrateur-délégué, de la société.

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement:

a) Madame Isabel De Corte, employée, née à Wetteren (Belgique), le 27 octobre 1971, demeurant à B-9230 Wetteren, Brusselsesteenweg, 278,

b) Madame Vanessa De Corte, employée, née à Wetteren (Belgique), le 15 février 1978, demeurant à B-9230 Wetteren, Brusselsesteenweg, 280,

c) Monsieur Etienne De Corte, gérant, né à Wetteren (Belgique), le 25 juin 1943, demeurant à B-9230 Wetteren, Brusselsesteenweg, 280.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de constater la démission du commissaire aux comptes actuel, à savoir la société anonyme FIDUCOM S.A., avec siège social à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Voet, M. Cady, L. Lesire, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, vol. 1445, fol. 34, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlesser.

(071543.3/227/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**PERALEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 47.476.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlesser.

(071544.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**HOLDINVEER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.951.

L'an deux mille quatre, le douze août,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme HOLDINVEER S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 19 février 2004, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société HOLDINVEER S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 323 du 20 mars 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 98.951, au capital social intégralement libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'article trois, alinéas 3 et 4, des statuts stipule que:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), le cas échéant par l'émission de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (19.690) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et, enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 19 février 2004, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), par l'émission de mille cent quatre-vingt-dix (1.190) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles les actionnaires existants, à savoir:

- ZULANTY S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), pour neuf cent cinquante-deux (952) actions, représentant un montant de quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 95.200,-),

- GRALES S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), pour deux cent trente-huit (238) actions, représentant un montant de vingt-trois mille huit cents euros (EUR 23.800).

De même, ont été émis cinq mille neuf cent cinquante (5.950) parts de fondateurs, lesquelles sont attribuées comme suit:

- à la société ZULANTY S.A., prénommée, quatre mille sept cent soixante (4.760) parts de fondateurs,

- à la société GRALES S.A., prénommée, mille cent quatre-vingt-dix (1.190) parts de fondateurs.

IV.- Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par versements en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

En outre, l'attribution des nouvelles parts de fondateurs aux actionnaires fondateurs a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à Luxembourg, en date du 29 février 2004, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'attribution aux actionnaires fondateurs, à titre gracieux, des 5.950 parts fondateurs nouvelles.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, les premier et troisième alinéas de l'article trois des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 3 (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.»

(**troisième alinéa.**) Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1.850.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), le cas échéant par l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à dix mille trois cents euros (EUR 10.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mestdagh, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, vol. 144S, fol. 83, case 5. – Reçu 1.190 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlesser.

(071535.3/227/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**HOLDINVEER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.951.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlesser.

(071536.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**TANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 29.520.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Signature.

(072319.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**WEYER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.424.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Signature.

(072321.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**HEALTH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 78.082.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 mai 2004 a élu comme administrateurs: Monsieur Eggert J. Hilmarsson, KAUPTHING BUNADARBANKI HF ICELAND and KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., et comme commissaire aux comptes LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

*Pour HEALTH HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05742. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072635.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

---

**CHALLENGER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 33.727.

Suite à la fusion intervenue en date du 31 décembre 2001 entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE et BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE assume désormais la fonction de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072322.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**NULUX NUKEM LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 12.118.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Signature.

(072324.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**LECLERC & ASSOCIES LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 92.887.

L'an deux mille quatre, le douze juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LECLERC & ASSOCIES LUX S.A., avec siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 10 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 500 du 8 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 92.887.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Phong, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Brucker, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de Dudelange à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2 (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Phong, C. Phong, I. Brucker, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 48, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlessler.

(071539.3/227/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**LECLERC & ASSOCIES LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 92.887.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlessler.

(071540.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**NIRVANA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.238.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juillet 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de quatre ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

NIRVANA HODLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AU00287. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(072332.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**NEVAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 79.081.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2004*

Monsieur Distefano Antonio, maître en sciences économiques, né à Potenza (Italie), le 26 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lanners René, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

NEVAL INVESTMENT S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AU00282. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(072335.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**KSB FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 67.916.

Le bilan 2003, enregistré à Diekirch, le 25 août 2004, réf. DSO-AT00142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 août 2004.

Signature.

(072346.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**FUTURO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 102.604.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin,  
Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- INFOCUS Ltd, avec siège social à W.I. Kingstown (St. Vincent), 112, Bonadie Street, Trust House,  
ici représentée par Monsieur Otis Claeys, comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15,  
boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 mai 2004,

2.- ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard  
Roosevelt,

ici représentée par Monsieur Otis Claeys, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 mai 2004.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées  
avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société ano-  
nyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FUTURO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'acti-  
vité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents,  
le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir  
d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la construction et la promotion de tous droits immobiliers pour son  
propre compte.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxem-  
bourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des  
valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou  
pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse direc-  
tement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobiliè-  
res qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), divisé en mille (1.000) actions de cent euros  
(EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi  
prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représen-  
tatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent  
les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révo-  
cables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement;  
dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de  
l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la  
représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou  
autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont  
l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de cosignature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'adminis-  
trateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la  
réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 9.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

|   |       |
|---|-------|
| 1.- INFOCUS Ltd, prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions ..... | 999   |
| 2.- ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., prénommée, une action .....                | 1     |
| Total: mille actions .....  | 1.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Otis Claeys, comptable, né à Gent (Belgique), le 31 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Madame Joëlle Muller, employée privée, née à Algrange (France), le 4 juin 1960, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Madame Jeanne Muller, employée privée, née à Douai (France), le 15 novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

COMPTIS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.490.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Otis Claeys, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Claeys, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 51, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

E. Schlessler.

(071725.3/227/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**UPIFRA AGRICOLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.941.

L'an deux mille quatre, le douze août,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UPIFRA AGRICOLE S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 174 du 7 mars 2001, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Baden, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 660 du 22 août 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 77.941.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Amélie Revelant, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.969.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 331.000,- à EUR 7.300.000,- avec émission de 696.900 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, à souscrire contre versement en espèces.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 6.969.000,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent trente et un mille euros (EUR 331.000,-) à sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000,-), par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-seize mille neuf cents (696.900) actions nominatives d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire UPIFRA S.A., les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenu l'actionnaire majoritaire, à savoir:

UPIFRA S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 août 2004,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les six cent quatre-vingt-seize mille neuf cents (696.900) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 6.969.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3 (premier alinéa).** Le capital social est fixé à sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000,-), représenté par sept cent trente mille (730.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de soixante-treize mille cinq cents euros (EUR 73.500,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Mestdagh, A. Revelant, N. Piccione, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, vol. 144S, fol. 83, case 4. – Reçu 69.690 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlessler.

(071541.3/227/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**UPIFRA AGRICOLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.941.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlessler.

(071542.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**MINOS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.417.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juillet 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de quatre ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

MINOS PARTICIPATIONS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AU00279. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072336.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**AUREA FINANCE COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.  
R. C. Luxembourg B 47.028.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue par lettre circulaire le semaine du 24 mars 2004*

Cette délibération du Conseil a pour but de procéder à la nomination du réviseur d'entreprises pour les années se terminant les 31 décembre 2003, 2004 et 2005.

*Délibérations*

2. Le Conseil décide de confier la mission de révision des comptes annuels d'AUREA FINANCE pour les trois prochaines années à la société MAZARS - REVISEURS D'ENTREPRISES ET EXPERTS COMPTABLES, domiciliés 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
H. De Crouy-Chanel

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072341.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**MYPAR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 63.570.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AT00513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(072342.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**MACK II S.A., Aktiengesellschaft.**

**Beteiligungsgesellschaft der Mitarbeiter der CARL KLIEM S.A.**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
H. R. Luxemburg B 35.717.

—  
Herr Jean-Pierre Doumont ist nicht mehr Geschäftsführer der Gesellschaft seit dem 31. Dezember 2002.

Herr Georg Peter Rockel ist nicht mehr Rechnungskommissar der Gesellschaft seit dem 1. Januar 2002.

Luxemburg, den 27. August 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, réf. LSO-AU00043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072343.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**BLUE STONE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 102.620.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- Mr Siddharth Pandya, company manager, residing at Flat D, 22/F, No. 8 Hart Avenue, Tsim Sha Tsui, Hong Kong (China);

2.- The Luxembourg company INTERNATIONALE DE GESTION S.A., with registered office in Luxembourg; here represented by Mr Fons Mangen, auditor, residing in Ettelbruck, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

## Chapter I. - Name - Registered Office - Object - Duration

### Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of BLUE STONE INVESTMENTS S.A.

### Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

### Art. 3. Object.

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to issue bonds, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose; however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 4. Duration.** The Corporation is formed for an unlimited period.

## Chapter II. - Capital

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at USD 75,000.- (seventy-five US Dollars), divided into 7,500 (seven thousand five hundred) shares with a par value of USD 10.- (ten US Dollars) each.

### Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The authorized capital is set at USD 1,000,000.- (one million US Dollars) divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a par value of USD 10.- (ten US Dollars) each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the \*\* 2009, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Payments.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

**Art. 8. Shares.** The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

**Art. 9. Transfer of shares.** There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

## Chapter III. - Directors - Board of Directors - Statutory Auditors

### Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors is by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

### Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution.

11.5. They can vote by letter, telecopier, or any other electronic way of communication, the two last being to be confirmed by written.

11.6. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates.

11.7. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

**Art. 12. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

**Article 13. Delegation of Powers.**

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Corporation.** Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

**Art. 15. Statutory auditor.**

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

**Chapter IV. - General Meeting**

**Art. 16. Powers of the General Meeting.**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and date of the annual General Meeting.** The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at the third Friday of the month of May at 11.00 a.m.

**Art. 18. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

**Art. 19. Votes.** Each share is entitled to one vote.

**Chapter V. - Business year - Distribution of profits**

**Article 20. Business year.**

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

**Art. 21. Distribution of profits.**

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Chapter VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

**Chapter VII. - Applicable law**

**Article 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

*Transitory measures*

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at the December 31st 2004.  
The first annual General Meeting shall be held in 2005.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 7,500 (seven thousand five hundred) shares as follows:

|   |              |
|---|--------------|
| 1.- Mr Siddharth Pandya .....           | 7,499 shares |
| 2.- INTERNATIONALE DE GESTION S.A. .... | 1 share      |
| Total: .....                            | 7,500 shares |

All these shares have been fully paid in, so that the sum of USD 75,000.- (seventy-five thousand US Dollars) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about three thousand euros.

*First extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2009:

a) Mr Fons Mangen, auditor, residing in Ettelbruck.

b) Mr Jean-Hugues Antoine, accountant, residing in Jamoigne (Belgium).

c) Mr Siddharth Pandya, company manager, residing at Flat D, 22/F, No. 8 Hart Avenue, Tsim Sha Tsui, Hong Kong (China).

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period: Mr Dominique Maqua, accountant, residing in Torgny (Belgium).

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Siddharth Pandya, Administrateur de Sociétés, demeurant à Flat D, 22/F, n° 8 Hart Avenue, Tsim Sha Tsui, Hong Kong (Chine);

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois INTERNATIONALE DE GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentés par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les dites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination BLUESTONE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission des obligations enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

## **Titre II. - Capital**

### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à USD 75.000,- (soixante-quinze mille US dollars), divisé en 7.500 (sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé est fixé à USD 1.000.000,- (un million de US dollars) qui sera divisé en 100.000 (cent mille) actions de USD 10,- (dix US dollars) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le \*\* 2009, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## **Titre III. - Administration - Direction - Surveillance**

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être, convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V. - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 7.500 (sept mille cinq cents) actions comme suit:

|   |               |
|---|---------------|
| 1.- Monsieur Siddharth Pandya .....     | 7.499 actions |
| 2.- INTERNATIONALE DE GESTION S.A. .... | 1 action      |
| Total: .....                            | 7.500 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de USD 75.000,- (soixante-quinze mille US Dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2009:

a) Monsieur Fons Mangel, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

b) Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à Jamoigne (Belgique).

c) Monsieur Siddharth Pandya, Administrateur de Sociétés, demeurant à Flat D, 22/F, n° 8 Hart Avenue, Tsim Sha Tsui, Hong Kong (Chine).

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à Torgny (Belgique).

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 51 case 10. – Reçu 606.21 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

J. Elvinger.

(071864.3/211/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**HILLSIDE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 75.225.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 juin 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour HILLSIDE HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072638.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

**SISTO ARMATUREN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 20.425.

Le bilan 2003, enregistré à Diekirch, le 25 août 2004, réf. LSO-AT00143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 août 2004.

Signature.

(072349.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**KSB VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 3.922.

Le bilan 2003 enregistré à Diekirch, le 25 août 2004, réf. LSO-AT00141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 août 2004.

Signature.

(072350.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**ALNEW LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 84.320.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06688, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072353.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N°2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 80.526.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072354.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**SANOPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 9A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 51.695.

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 14 mai 2004*

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Mademoiselle Rachel Grzelak. Le président a désigné comme secrétaire Mademoiselle Nadège Brossard et l'assemblée a élu Mademoiselle Séverine Desnos, scrutatrice.

Le président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

*Ordre du Jour:*

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003: le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes.
3. Décision quant à l'affectation des résultats de l'exercice
4. Décision quant à la décharge à conférer aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat
5. Transfert du siège social
6. Renomination et élection du conseil d'administration

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003 ont été présentés à l'Assemblée.

Les décisions suivantes ont été prises sur les points 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour:

2. Après avoir été présentés à l'Assemblée, les comptes annuels portant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003: le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes ont été unanimement approuvés par l'assemblée.

3. Le compte de résultat pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003 accuse un bénéfice de EUR 1.732,48 que l'assemblée a décidé de reporter.

4. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat.

5. Le siège social sera transféré du 10, rue Guillaume Capus, L-1314 Luxembourg, au 9a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

6. Les administrateurs suivants:

Jochum Pihl, demeurant au 9a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Thorvald Ranta

Ing-Marie Nordgren, demeurant au 9a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

ont été réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 12.00 heures.

R. Grzelak / N. Brossard / S. Desnos

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072359.3/759/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N°3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.527.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06696, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072355.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N°1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.525.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06691, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072357.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**HOPARFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 69.822.

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOPARFIN S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faiencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 19 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 22 juillet 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire le 21 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, directeur général, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant professionnellement à Remich.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au deuxième lundi du mois de juin à 16.30 heures et modification afférente de l'article 8, premier alinéa des statuts.

2. Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au deuxième lundi du mois de juin à 16.30 heures, et par conséquent l'article 8, premier alinéa des statuts, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 16.30 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, F. Wengert et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, vol. 468, fol. 18, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 septembre 2004.

A. Lentz.

(073093.3/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**HOPARFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 69.822.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 septembre 2004.

A. Lentz.

(073094.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**DOMAINE THILL FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Schengen, 39, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 5.913.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Signature.

(072367.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**PATRON KU'DAMM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PATRON CE LENDING, S.à r.l.)**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.359.

In the year two thousand four, on the eighteenth day of August.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert,

There appeared:

PATRON CAPITAL L.P.I. with address at Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town Tortola (British Virgin Islands), registered at the Trade Register of the British Virgin Islands under the number 435829, here represented by Ms Lieve Breugelmans, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 17<sup>th</sup>, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PATRON CE LENDING S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the notary Jean Seckler residing in Junglinster on the 10th day of June 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into PATRON KU'DAMM HOLDING, S.à r.l.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company will have the name PATRON KU'DAMM HOLDING, S.à r.l.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

Ont comparu:

PATRON CAPITAL L.P.I. avec adresse à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 435829, ici représentée par Madame Lieve Breugelmans, employée privée demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société PATRON CE LENDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du prince Henri, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 juin 2004, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première resolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la société en PATRON KU'DAMM HOLDING, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination PATRON KU'DAMM HOLDING, S.à r.l.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Breugelmans, M. Lecuit

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 20 août 2004, vol. 404, fol. 77, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement et à la demande de son Confrère Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, sur base d'un mandat verbal, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 3 septembre 2004.

G. Lecuit.

(072520.3/243/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**PATRON KU'DAMM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.359.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Délivrée par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement et à la demande de son confrère Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, sur base d'un mandat verbal.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

G. Lecuit

Notaire

(072521.3/243/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.633.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.633, constituée suivant acte reçu en date du 24 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 31 mai 1988 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par notaire en date du 28 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 485 du 6 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Robert Bartolini, employé privé demeurant à Sanem.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Céline Bonvalet, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées dans les délais légaux et par lettre recommandée à chacun des actionnaires et des détenteurs de parts de gestion, toutes les actions et parts étant sous forme nominative.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que:

- sur les 100.000 (cent mille) actions actuellement émises, d'une valeur nominale de EUR 155,- (cent cinquante-cinq euros) chacune: 86.403 (quatre-vingt six mille quatre cent trois) actions sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée;

- sur les 103.048 (cent trois mille quarante-huit) parts de gestion actuellement émises, sans désignation de valeur: 95.835 (quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-cinq) toutes les parts de gestion sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée.

IV.- Dès lors, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) annulation du capital autorisé existant et fixation d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 15.500.000,- (quinze millions cinq cent mille euros) à EUR 25.500.000,- (vingt cinq millions cinq cent mille euros)

2) autorisation pour le Conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé

3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions ci-avant

4) divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'annuler le capital autorisé existant et d'en fixer un nouveau à concurrence de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) pour permettre de porter le capital social de son montant actuel de EUR 15.500.000,- (quinze millions cinq cent mille euros) à EUR 25.500.000,- (vingt cinq millions cinq cent mille euros).

*Deuxième résolution*

Conformément au prescrit de l'article 32-3 (5) de la loi, l'assemblée générale appelée à délibérer, aux conditions requises pour la modification des statuts sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32 (1), décide d'autoriser le Conseil d'administration à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel. Cette proposition a été spécialement annoncée dans la convocation. La justification détaillée a été exposée dans un rapport établi par le conseil d'administration portant notamment sur le prix d'émission proposé et présenté à l'assemblée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la modification subséquente des quatrième et cinquième paragraphes de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions ci-avant, et en lui donnant la teneur suivante:

«**Ar. 3. §4.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.500.000,- (quinze millions cinq cent mille euros) à EUR 25.500.000,- (vingt-cinq millions cinq cent mille euros), le cas échéant par l'émission d'actions jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

§5. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions

nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus, en date du 29 juillet 2004, doit être renouvelée au plus tard cinq ans après sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Graziano, J. Bartolini, C. Bonalet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 67, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(073113.2/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.633.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073114.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**KKA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.673.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 avril 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour KKA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072641.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.367.675,-.**

Etablissement principal: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

Siège social: Watery Lane, Swords, Co. Dublin, Republic of Ireland.

R. C. Luxembourg B 94.948.

*Résolution écrite de l'associé unique prise le 2 juin 2004 conformément à l'article 48 des statuts*

BRISTOL MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A, société en commandite par actions soumise à la loi luxembourgeoise ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- 1) Le rapport du Conseil de Gestion pour les comptes se terminant au 31 décembre 2003 est approuvé.
- 2) Les comptes sociaux de la société pour la période se terminant au 31 décembre 2003 sont approuvés.
- 3) Les décisions du Conseil de Gestion en date du 4 décembre 2003 et du 11 décembre 2003 de procéder à une distribution de dividendes intérimaires sont ratifiées. Il est décidé de ne pas procéder à des distributions additionnelles pour l'année 2003. L'Assemblée constate que suite aux dites distributions, des dividendes d'un montant total de EUR 1.757.683.384,- ont été déclarés et payés.

Il est décidé d'attribuer un montant de EUR 2.336.767,- à la réserve légale.

Il est décidé de compenser les pertes reportées d'un montant de EUR 14.000,- et de reporter le profit restant d'un montant de EUR 242.913.796,- pour l'année 2003. Le montant du profit reporté au 31 décembre 2003 s'élève en conséquence à EUR 242.913.796,-.

4) Décision de donner décharge aux Gérants et aux Auditeurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'année se terminant au 31 décembre 2003.

5) Décision d'élire et/ou de confirmer l'élection en tant que Gérants A de la société pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels concernant l'année 2004:

- M. Gary Lewbel, né le 26 février, 1958 à New York (U.S.A), résidant au 345 Park Avenue, New York, NY 10019, USA.

- Mme Christine Cuisine, née le 12 janvier, 1950 à Paris (France), résidant au 3, rue Joseph Monier, F-92506 Rueil-Malmaison, France

- M. John Anthony Lawrence, né le 23 mars 1963 à Gustine en Californie, résidant au 8 Watery Lane Swords Dublin 2 Irlande.

Décision d'élire et/ou de confirmer l'élection en tant que Gérants B de la société pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels relatant l'année 2004:

- M. Robert-Jan Schol, né le 1<sup>er</sup> août 1959 à Delft en Hollande, résidant au 31A, rue du Golf L-1638 Luxembourg.

- M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam en Hollande, résidant au 30, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

- M. Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen en Hollande, résidant au 13, rue Rudy Herber L-1749 Howald Luxembourg.

6) Décision de confirmer la nomination en tant qu'auditeurs indépendants de la société pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels relatant l'année 2004

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société soumise aux lois luxembourgeoises ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, et

- PricewaterhouseCoopers, une société soumise aux lois irlandaises ayant son siège social au George's Quay, Dublin 2, Irlande,

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

BRISTOL-MYERS INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED

P. van Denzen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072440.3/683/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**SURPRISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 66.253.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(072375.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---